

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire
ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A**

Société d'Assurances

Au Capital de 20.000.000 DT

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

Identifiant Unique n° 1121936X

En raison des circonstances actuelles liées à la situation sanitaire et en référence aux mesures gouvernementales relatives à la lutte contre la Pandémie COVID-19 et au communiqué du CMF du 19/03/2020 relatif à la tenue des assemblées générales des sociétés faisant appel public à l'épargne, messieurs les actionnaires de la Société Assurances Maghrebias Vie sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue à distance le vendredi 11 juin 2021 à 9h00 (en vidéoconférence), sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Approbation des modalités d'organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- 2) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2020 ainsi que les Etats financiers du même exercice ;
- 3) Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2020 ;
- 4) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2020 ;
- 5) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2020 ;
- 6) Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;
- 7) Jetons de présence au titre de l'exercice 2020 ;
- 8) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2020 ;
- 9) Emoluments des membres du Comité de Gestion des Risques au titre de l'exercice 2020 ;
- 10) Emoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations au titre de l'exercice 2020 ;
- 11) Mandats des Administrateurs ;
- 12) Mandat du Commissaire aux Comptes.

Messieurs les actionnaires sont avisés que la société met à leur disposition les documents relatifs à cette assemblée à son siège social et sur la plateforme dédiée dans les délais légaux.

Afin de permettre aux actionnaires de communiquer via cette plateforme, il est indispensable de procéder à une inscription à distance en remplissant un formulaire disponible sur le site : www.maghrebias.com.tn

Une fois inscrit, et après avoir accédé à la plateforme, l'actionnaire sera capable de :

- Consulter et télécharger les documents afférents à l'assemblée générale ordinaire et notamment le formulaire de vote et le pouvoir ;
- Suivre en ligne le déroulement de la séance de l'assemblée sans droit de vote ;

- Poser des questions par message électronique.

Messieurs les actionnaires sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou à donner pouvoir au Président de l'Assemblée. Le vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Les formulaires signés et légalisés ou les pouvoirs au Président doivent être adressés au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposés à son bureau d'ordre durant les horaires administratifs de travail.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée générale.

Tout actionnaire qui veut donner mandat au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 4 juin 2021, son pouvoir au siège social de la société.

Toutes les questions ou observations relatives aux documents et informations mis à la disposition de Messieurs les actionnaires ou à toute question en lien avec la présente assemblée générale peuvent être posées, via la plateforme, au plus tard le 25 mai 2021

Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la société au plus tard le 1^{er} juin 2021.

•

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S .A

Identifiant Unique 1121936X

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2021 PROJET DE RESOLUTIONS

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la tenue à distance de cette Assemblée par les moyens de communication audiovisuelle et ce au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Deuxième Résolution :

Après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers de ce même exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2020, entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce Rapport dans son intégralité et approuve toutes les opérations qui y sont citées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus, pur et simple, entier et définitif aux Administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'augmentation des résultats reportés d'ouverture de l'exercice 2020 d'un montant de 102 158 DT et ce suite au retraitement du résultat de l'exercice 2019 et décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2020, comme suit :

Bénéfice 2020	9 177 798,568	DT
+ Résultats reportés*	<u>111 807,690</u>	DT
Premier reliquat	9 289 606,258	DT
- Réserve légale	<u>0,000</u>	DT
Deuxième reliquat	9 289 606,258	DT
- Réserve pour Fonds social	<u>80 000,000</u>	DT
Troisième reliquat	9 209 606,258	DT
- Réserves facultatives	<u>4 440 000,000</u>	DT
Quatrième reliquat	4 769 606,258	DT
- Réserves pour réinvestissements exonérés	<u>2 000 000,000</u>	DT
Cinquième reliquat	2 769 606,258	DT
- Dividendes (1,380 DT par action)	<u>2 760 000,000</u>	DT
Sixième reliquat	9 606,258	DT
- Report à nouveau	<u>9 606,258</u>	DT
Septième reliquat	0,000	DT

* La modification comptable constatée en 2020 a été affectée dans les Résultats reportés.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe par ailleurs la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2020 à partir du 1^{er} juillet 2021. Le montant du dividende est fixé à 1,380 DT par action.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2020 à deux mille cinq cents (2500) dinars bruts par Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2020 à deux mille cinq cents (2500) dinars bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité de Gestion des Risques pour l'exercice 2020 à deux mille cinq cents (2500) dinars bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations pour l'exercice 2020 à deux mille cinq cents (2500) dinars bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'expiration du mandat de tous les membres du Conseil d'Administration et conformément à l'article 13 des statuts de la société, décide de renouveler le mandat des membres désignés ci-après :

-
-
-
-
-

Leur mandat est fixé pour une durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Onzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'expiration du mandat du Commissaire aux Comptes, la Société FMBZ-KPMG Tunisie représentée par M. Moncef Boussannouga Zammouri et conformément aux dispositions des articles 13 bis du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 20 des Statuts des Assurances Maghreb Vie, décide de renouveler le mandat de la société précitée représentée par M. Moncef Boussannouga Zammouri pour une durée de trois (3) ans, soit pour les exercices 2021,2022 et 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Douzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....